



BANQUE
WORMSER FRÈRES

RAPPORT ANNUEL **2023**

Assemblée générale ordinaire
du 22 mai 2024



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Messieurs	Alain	WORMSER, <i>Président du Conseil d'Administration</i>
	Marc	WORMSER, <i>Directeur Général</i>
	Julien	WORMSER, <i>Directeur Général Délégué</i>
Mesdames	Béatrice	JOUAN, <i>Administratrice</i>
	Catherine	LUBOCHINSKY, <i>Administratrice</i>
Messieurs	Christian	KLEIN, <i>Administrateur</i>
	François	SIN, <i>Administrateur</i>
	Jacques H.	WAHL, <i>Administrateur</i>
	Gérard	WORMSER, <i>Administrateur</i>
	Guy	WORMSER, <i>Administrateur</i>

Mesdames, Messieurs,

L'année 2023 restera dans les annales comme celle où le contexte géopolitique complexe n'eut que très peu d'influence sur les marchés. Le maintien des taux d'intérêt à des niveaux élevés, la poursuite de la guerre en Ukraine, la faillite de plusieurs banques d'importance dont la Silicon Valley Bank et le Crédit Suisse, l'attaque d'Israël par le groupe terroriste du Hamas, le conflit qui s'en est suivi, la crise de l'immobilier en Chine et les nombreuses conséquences concrètes du réchauffement climatique n'ont pas empêché la croissance mondiale d'être positive et les marchés financiers, actions ou obligations, de progresser parfois significativement.

Rétrospectivement on ne peut que saluer les actions de nos gouvernants et des banques centrales qui ont su maintenir, dans cet environnement instable, la confiance et l'optimisme des agents économiques.

Cette année marque également la prise de conscience universelle que l'intelligence artificielle, qui a gagné plus de 100 millions d'utilisateurs au premier trimestre de l'année, est accessible à tous et va bouleverser nos habitudes.

Cette révolution industrielle a propulsé les valeurs technologiques vers de nouveaux sommets, alors qu'hormis le secteur de la défense, les secteurs de l'industrie et de consommation ont plutôt stagné.

Dans ce climat volatil, votre banque a poursuivi sa croissance tant organique qu'externe avec l'intégration de Finance SA, conformément au plan quinquennal adopté l'an passé.

Après 86 ans passés au 13 boulevard Haussmann nous avons pris la décision, difficile mais enthousiasmante, de déménager pour accompagner notre développement. Pour autant nous sommes restés fidèles à notre quartier historique, en nous installant à partir du mois de mars 2024, au 7-11 du même boulevard offrant un espace plus vaste sur un seul plateau. Nous sommes impatients de partager ces nouveaux locaux avec la société SAGA, notre partenaire dans Manager. One.

Votre assemblée générale, qui aura à ratifier cette modification de notre siège social, se tiendra à cette nouvelle adresse ; nous serons heureux de vous y accueillir dans une ambiance moderne et chaleureuse empreinte de notre histoire et de nos valeurs.

Concernant plus précisément notre exploitation, notre PNB à 19,1 millions d'euros est en très léger recul sur 2022, après la modification d'un traitement comptable de la rémunération que nous versons à notre partenaire Saga.

Le résultat net ressort, quant à lui, à 1,4 million d'euros malgré des investissements conséquents pour structurer l'organisation.

Nos différents métiers sont en croissance, les performances de notre gestion collective restent encore excellentes avec une progression de 25 % de notre fonds historique WF Valeurs Internationales et des résultats comparables pour les mandats en actions cotées qui nous sont confiés.

L'activité de Private Equity continue sa croissance, la collecte nette doublant en 2023 sur 2022 à 60 millions d'euros permettant de franchir ainsi la barre symbolique de 100M€ d'en-cours. Notre premier fonds de Venture loan a procédé à ses premières distributions et la levée de notre deuxième fonds s'annonce prometteuse. La collecte de placements non cotés dans son ensemble, a atteint 80M€ au global, démontrant ainsi la pertinence d'une offre globale sur tous les segments et l'intérêt de proposer en particulier des produits originaux et de nouvelles stratégies adaptées au contexte de marché.

L'activité manager.one, destinée à la gestion par Internet des clients TPE et PME, poursuit son essor, avec plus de 10 000 clients inscrits, et ajoute à sa panoplie de produits, la gestion automatisée par carte de paiement en marque blanche pour de grandes institutions. Plusieurs contrats ont été signés en ce sens cette année. Leur déploiement est prévu en 2024 et devrait contribuer positivement de façon significative aux résultats de cette activité.

Nous avons décidé de céder notre activité BdE de transfert d'argent à un de nos partenaires historiques. La finalisation de cette transaction est prévue au premier semestre 2024. Nous restons à ses côtés pour assurer les flux financiers institutionnels.

Les produits d'exploitation de notre filiale Wormser Frères Gestion augmentent de 76 % passant de 2,1 millions d'euros à 3,7 millions d'euros, tandis que le résultat net est sensiblement en ligne avec l'exercice 2022, passant de 0,66 million d'euros en 2022 à 0,61 million d'euros en 2023.

Cette année a aussi été marquée par la définition de notre raison d'être dans le but de devenir entreprise à mission. Notre Raison d'Être : « Guidés par nos valeurs de banque familiale et par le désir d'être utiles à la société, nous nous engageons avec nos clients pour un avenir durable. » est complétée par quatre objectifs statutaires, sociaux et environnementaux. Elle est riche de notre histoire, reflète nos valeurs, nos convictions et est désormais inscrite dans nos statuts, ce qui fait de notre établissement, la première banque privée à devenir entreprise à mission. Cette modification statutaire, adoptée par notre assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2024, s'inscrit pleinement dans notre objectif fixé il y a quelques années de devenir un acteur de référence de la finance durable. Je crois pouvoir dire sans me tromper que nos prédécesseurs seraient très fiers de cet engagement qui nous oblige pour l'avenir.

Nos ratios confortables nous permettent de suivre sereinement notre plan de développement quinquennal. Le ratio de liquidité (ou LCR) s'établit cette année à 170 % pour une exigence de 100% au minimum, le ratio Tier One est à 15,05 % avant affectation du résultat (15.38 % en fin d'année 2022), le seuil à respecter étant de 11 % au 31 décembre 2023, enfin le coefficient de liquidité à long terme (ou NSFR) que nous devons désormais vous indiquer se monte à 119 %, il doit être supérieur à 100 % et indique que nous disposons de suffisamment de sources de financement stables pour couvrir la durée et le type de nos actifs.

Les incertitudes géopolitiques liées aux guerres longues en Ukraine et au Proche Orient, les élections américaines, la montée des extrêmes, le maintien à des niveaux élevés des taux de refinancement des banques centrales et les tensions immobilières représentent pour 2024 autant de risques que nous aurons à prendre en compte. Toutefois la solidité de notre bilan, la maîtrise de notre coût du risque, notre positionnement et nos activités, devraient, grâce aux efforts de tous nos collaborateurs et collaboratrices, porter leurs fruits et nous permettre d'envisager le prochain exercice avec confiance.

Votre conseil se joint à son Président pour exprimer à la direction et au personnel de la banque et de sa filiale ses remerciements pour leur dévouement, leur ardeur à assumer la difficulté des tâches qui leur sont confiées et leur solidarité pour faire face à toute situation.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2023

Mesdames, Messieurs,

Les comptes sociaux de l'exercice 2023 que nous vous présentons aujourd'hui sont ceux d'une année au terme de laquelle votre banque a obtenu un résultat net après impôt inférieur à celui de l'exercice précédent, de 1.432.146 euros contre 2.294.045 euros. L'année a notamment été marquée par la hausse des taux d'intérêts. Dans ce contexte la banque a été en mesure, grâce à la mobilisation de ses équipes, de poursuivre la croissance de ses activités historiques de banque privée, à savoir le crédit et la gestion cotée et non cotée, tout en poursuivant en parallèle le développement de son activité innovante de banque en ligne pour les professionnels, proposée depuis 2017 sous la marque Manager One.

1. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de votre société, soumis à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, identiques à celles de l'exercice précédent.

2. PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont : le risque de crédit, de marché, de change, de taux d'intérêt global, de liquidité, de règlement, d'intermédiation, de non-conformité ainsi que les risques opérationnels, juridiques, de concentration et résiduels.

Les objectifs et la politique de votre Société en matière de gestion de risque financier respectent les obligations réglementaires des banques et à ce titre font l'objet de décisions tant du Conseil d'administration que de la direction générale. Le contrôle du respect des limites fixées est effectué quotidiennement.

3. ACTIONNARIAT

Notre actionariat n'a pas évolué depuis notre dernière assemblée générale ordinaire et aucun actionnaire ne dispose de plus d'un tiers du capital. Six actionnaires, Mesdames Astrid Wormser, Béatrice Jouan et Isabelle Wormser, Messieurs Alain, Gérard et Guy Wormser disposent chacun de droits entrant dans la tranche de 5 à 33 % du capital.

4. COMITÉ D'AUDIT

Nous vous indiquons que le comité d'audit issu du conseil d'administration siégea les 4 avril 2023, 16 mai 2023, 19 septembre 2023 et 13 décembre 2023.

5. ACTIVITÉ DE BANQUE WORMSER FRÈRES

5.1. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

En 2023, l'exercice est marqué par le développement des activités de crédit, de placement coté et non coté. Cette croissance a induit une augmentation des recrutements et des outils IT. Autre fait marquant, la décision de déménager le siège social historique réalisé au premier trimestre 2024.

D'autre part, durant l'année 2023 la Banque Wormser Frères a intégré la société FSA Intermédiation acquise en 2022. Elle avait alors constaté un mali de fusion de 83 k€ dans les comptes sociaux. En 2023, la Banque Wormser Frères a déprécié ce mali de fusion suite à la perte de valeur du fonds commercial de l'activité d'épargne entreprise et réduit le prix d'acquisition en conséquence.

5.2. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

À la date d'établissement des comptes annuels, la banque constate la dégradation de l'activité de la société October, la fermeture de ses implantations à l'international et la cession de son moteur technologique à Sopra Banking. La banque détient une participation pour un montant de 199 325 euros et reste attentive à l'évolution de son activité.

5.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La banque prévoit le développement de l'ensemble de ses activités, particulièrement des placements cotés et non cotés. Néanmoins les coûts de liquidité élevés, les coûts inhérents au développement des métiers ainsi que le nouveau bail pour le Siège Social impacteront la rentabilité de la Banque en 2024.

5.4. Activités en matière de recherche et développement

Nous vous informons que la Banque n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

5.5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des termes de l'article 39-4 du même code.

6. DÉTAIL DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

6.1. Bilan

Le total du bilan de fin d'année augmente à 595.066.880 euros (553.111.105 euros en 2022).

À l'actif, dans le cadre de la gestion de trésorerie, le poste Caisses, Banques centrales augmente à 125.202.618 euros (102.736.405 euros en 2022).

Les encours de nos investissements de marché ont augmenté à 100.838.574 euros (95.471.297 euros en 2022). Dans le détail, si les obligations et autres titres à revenu fixe du secteur privé décroissent à 968.866 euros (1.678.752 euros en 2022), les effets publics et valeurs assimilées croissent à 79.183.743 euros (74.720.509 euros en 2022) tout comme les actions et autres titres à revenu variable à 20.685.964 euros (19.072.036 euros en 2022).

Les opérations avec la clientèle (crédits) ont atteint en fin d'année 332.756.277 euros (312.256.499 euros en 2022) montrant le dynamisme commercial de la banque.

Les immobilisations corporelles ont fortement augmenté de 853.626 euros pour atteindre 1.228.935 euros avec le projet de déménagement, qui s'est concrétisé au 1^{er} trimestre 2024.

La hausse du poste autres actifs de 4.685.948 euros est imputable aux comptes de règlements sur titres.

Au passif, l'augmentation des dettes envers les établissements de crédit à 30.115.853 euros (9.010.747 euros en 2022) s'explique par l'emprunt réalisé auprès d'une banque partenaire de 25.000.000 \$ au 31/12/2023.

Le montant global des dépôts de la clientèle augmente à 506.249.899 euros (488 314 033 en 2022), la hausse des dépôts à terme (+78.381.000 euros) compensant la baisse des dépôts à vue (-56.926.000 euros).

6.2. Hors bilan

Les engagements donnés se montent à 39.040.284 euros (35.527.820 euros en 2022) impactés par la hausse des engagements sur titres à 7.784.720 euros contre 2.905.285 euros en 2022.

Les engagements reçus de la banque de France ont augmenté à 55.395.419 euros (48.735.922 euros en 2022).

Les autres engagements reçus ont diminué à 3.726.037 euros (contre 4.305.815 euros en 2022).

6.3. Compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés augmentent fortement à 16.927.750 euros (9.789.150 euros en 2022), du fait de la hausse des taux et des encours des crédits, avec une hausse des produits avec la clientèle à 10.490.232 euros (7.983.276 euros en 2022), et avec les établissements de crédit à 3.603.258 euros (1.403.635 euros en 2022), ainsi que des produits sur obligations et autres titres à revenu fixe à 2.835.259 euros (contre 402.238 euros en 2022).

Nous observons le corollaire au niveau des charges d'intérêts qui passent à 5.912.094 euros (744.299 euros en 2022), du fait de l'augmentation des dépôts à terme et de leur niveau de rémunération et de la renégociation du contrat avec Saga rémunérant les dépôts Manager One.

Les commissions perçues sont stables à 12.167.897 euros (12.148.997 euros en 2022) avec une hausse sur les commissions liées aux mandats des clients à 4.045.794 euros (2.701.947 euros en 2022) suite à la constatation de commissions de performance en 2023 contrairement à 2022 et une baisse sur celles liées aux opérations bancaires à 7.960.549 euros (9.447.050 euros en 2022) liée à la baisse des frais de dossiers sur crédits (-892.744 euros), et aux commissions sur moyens de paiement (-593.756 euros).

Les produits sur revenus des titres à revenu variable augmentent à 112.533 euros suite au versement d'un dividende de la société SAGA Corp. Notre filiale Wormser Frères Gestion souhaitant accroître ses fonds propres suite à l'acquisition de FSA et pour ses futures activités n'a pas versé de dividendes en 2023 au titre de l'exercice 2022. Le dividende au titre de l'exercice 2023 sera versé en 2024 et n'a pas fait l'objet d'acompte en 2023.

Les autres produits d'exploitation bancaire n'appellent pas de remarque particulière (493.787 euros en 2023 contre 647.834 euros en 2022).

L'augmentation des charges générales d'exploitation à 16.169.742 euros (15.567.271 euros en 2022) correspond à un accroissement des charges de personnel s'élevant à 9.447.509 euros en 2023 (7.885.749 euros en 2022), les autres frais généraux baissant à 6.722.232 euros (7.681.522 euros en 2022) suite à la réaffectation des charges liées à Saga dans le PNB. Hors charges Saga, les autres frais généraux augmentent d'environ 400.000 euros. Ces hausses sont la conséquence du développement actuel et souhaité de nos diverses activités (frais de recrutement, accompagnement, événements), ainsi que de la mise à niveau des outils informatiques, des process internes et de la conformité.

En 2023, la banque n'a pas constaté de provision pour participation contrairement à 2022 (38.784 euros). En revanche elle a constaté une provision pour intéressement d'un montant de 97.121 euros (302 567 euros en 2022).

Le résultat brut d'exploitation s'établit en baisse à 2.411.264 euros (3.448.803 euros en 2022).

Le « coût du risque » fait ressortir une charge de 344.347 euros (334.852 euros en 2022).

Les charges exceptionnelles augmentent à 218.505 euros (42.921 euros en 2022) suite à la constatation de provisions liées au déménagement.

Après charge fiscale de 436.000 euros, le bénéfice net s'établit à 1.432.146 euros (2.294.045 euros en 2022).

Les ratios consolidés au 31/12/2023 sont les suivants :

- Notre coefficient d'exploitation s'établit à 86%.
- Le coefficient de liquidité à court terme « Liquidity Coverage Ratio » s'élève à 170%
- Le coefficient de liquidité à long terme « Net Stable Fund Ratio » se monte à 119%
- Notre coefficient « Tier One du ratio Bâle 2 » en fin d'année s'établit à 15,05% avant affectation du résultat, le seuil à respecter étant de 11% au 31/12/2023.

7. FILIALE

Au-delà des résultats sociaux, il convient de vous rendre compte de la marche de notre filiale, la société de gestion Wormser Frères Gestion.

Son résultat net s'est établi à 615.300 euros en 2023 (668.632 euros en 2022). La société de gestion procédera au versement d'un dividende de 500.000 euros, conservant le solde du résultat (115.300 euros) afin de continuer à consolider ses fonds propres.

8. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2023 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	44					22	3					3
Montant total TTC des factures concernées	260 133	75 758	10 030	3 861	11 005	100 654	13 000		34 925		2 456	37 381
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	2,52%	0,73%	0,10%	0,04%	0,11%	0,97%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0,0427%		0,1148%		0,0081%	0,1229%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	N/A						N/A					
Montant total des factures HT exclues	N/A						N/A					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement	R Délais légaux utilisés pour les fournisseurs français, délais contractuels pour les fournisseurs étrangers						R Délais contractuels fixés par les conditions générales de ventes					
utilisés pour le calcul des retards de paiements												

9. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Tenu compte du résultat de l'exercice et de la volonté de développement de votre banque, nous vous proposons une distribution aux actionnaires cette année de 448.000 euros, soit un dividende unitaire de 2 euros 80 centimes par action (contre 1 euro et 87,5 centimes l'an dernier).

Si vous l'approuvez, la distribution sera de 448.000 euros sur un bénéfice distribuable de 17.178.963,37 euros, laissant donc un report à nouveau de 16.730.963,37 euros.

10. DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES DE DIVIDENDES

Il a été distribué globalement aux 160 000 actions formant le capital social et hors crédit d'impôt 300.000 euros au titre de l'exercice 2022, 600.000 euros au titre de l'exercice 2021 et 400.000 euros au titre de l'exercice 2020.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice clos le 31 décembre 2023

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et que la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs, sauf modification du mode d'exercice de la direction générale.

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 9 novembre 2020 de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Alain Wormser continue à exercer la fonction de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur qui expirera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur Marc Wormser assume la direction générale de la Banque pour la durée de son mandat d'administrateur qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ AVEC UNE FILIALE

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

Monsieur Alain Wormser, Président du Conseil d'Administration de la Banque d'Escompte, *n'exerce pas de mandat ou de fonction au sein d'autres sociétés ;*

Monsieur Marc Wormser, Administrateur et Directeur Général de la Banque d'Escompte, *et Directeur général de la SAS MV Wormser Invest ;*

Monsieur Julien Wormser, Administrateur et Directeur Général Délégué de la Banque d'Escompte, *Président de la S.A.S. WF Braxton Coliving 1, Président de la S.A.S. WF Braxton Coliving 2, Président de la SAS MV Wormser Invest ;*

Madame Béatrice Jouan, Administratrice de la Banque d'Escompte, *Gérante de la SARL Tam Tam Conseil ;*

Madame Catherine Lubochinsky, Administratrice de la Banque d'Escompte, *n'exerce pas de mandat ou de fonction au sein d'autres sociétés ;*

Monsieur François Sin, Administrateur de la Banque d'Escompte, *n'exerce pas de mandat ou de fonction au sein d'autres sociétés ;*

Monsieur Jacques Henri Wahl, Administrateur de la Banque d'Escompte, *n'exerce pas de mandat ou de fonction au sein d'autres sociétés ;*

Monsieur Gérard Wormser, Administrateur de la Banque d'Escompte, *n'exerce pas de mandat ou de fonction au sein d'autres sociétés ;*

Monsieur Guy Wormser, Administrateur de la Banque d'Escompte, *Président de la Société des Amis de Georges Clémenceau ;*

Monsieur Christian Klein, Administrateur, *Membre du Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Mutuel de Champs de Mars Paris XV.*

Parmi ces administrateurs, Madame Catherine Lubochinsky et Messieurs François Sin Jacques-Henri Wahl et Christian Klein sont des administrateurs indépendants ; Madame Béatrice Jouan, et Messieurs Gérard et Guy Wormser représentent les actionnaires ; Messieurs Alain, Marc et Julien Wormser sont dirigeants.

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Délégation de compétence :

Aucune délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital n'est en cours de validité.

Délégation de pouvoirs :

Aucune délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de la réalisation d'une augmentation de capital n'est en cours de validité.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque d'Escompte - Banque Wormser Frères relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion ainsi exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit et dépréciation des créances sur base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
La Banque d'Escompte – Wormser Frères est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques, résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.	Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la Banque pour évaluer, sur une base individuelle, le montant des dépréciations des créances de sa clientèle, notamment au travers d'échanges réguliers avec la direction et plus particulièrement avec la direction des engagements et le service juridique.
La Banque constitue des provisions pour couvrir les risques avérés de pertes.	Nos travaux ont consisté en la réalisation de tests, par sondage, du dispositif d'identification et de suivi des risques de crédits et du dispositif d'estimation des dépréciations.
Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels, les créances douteuses présentant un risque de non-recouvrement partiel ou total font l'objet d'une provision pour dépréciation, en déduction de l'actif de façon à couvrir les pertes prévisionnelles. Ce provisionnement est déterminé sur la base d'examens réguliers, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.	Sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons analysé la documentation relative à l'appréciation du risque de nonrecouvrement.
Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit des comptes annuels, compte tenu de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination de l'exposition individuelle de la Banque.	

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

Nous attestons de la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Le cabinet Mazars a été nommé commissaire aux comptes de la société Banque d'Escompte par l'Assemblée Générale du 9 avril 2008.

À la date de clôture, le cabinet Mazars était dans la seizième année de sa mission sans interruption.

Le cabinet Cailliau Dedouit et Associés a été nommé commissaire aux comptes de la société Banque d'Escompte par l'Assemblée Générale du 8 juin 2023.

À la date de clôture, le cabinet Cailliau Dedouit et Associés était dans la première année de sa mission.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Courbevoie le 7 mai 2024

Les Commissaires aux comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Sandrine LE MAO

MAZARS

Bertrand DESPORTES

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec la société Tam-Tam Conseil SARL, société de conseil en communication (société gérée par Madame Béatrice Jouan, administrateur de la Banque d'Escompte).

Le conseil d'administration du 22 septembre 2010 avait autorisé la signature d'une convention de conseil en communication avec la société Tam-Tam Conseil SARL. Le Conseil d'Administration du 4 avril 2023 a autorisé la poursuite de la convention de conseil en communication avec la société Tam-Tam Conseil SARL. La rémunération annuelle de ces prestations avait été fixée à 144 000 euros.

Le montant des charges y afférent dans le compte de résultat de la banque pour l'exercice 2023 s'élève à 249 088 euros (dont frais engagés pour les séminaires et autres événements de 105 088 euros).

Fait à Paris et à Courbevoie le 7 mai 2024

Les Commissaires aux comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Sandrine LE MAO

MAZARS

Bertrand DESPORTES

RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2019	2020	2021	2022	2023
1. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social (<i>en euros</i>)	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000
b) Nombre d'actions émises	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
2. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS (<i>en euros</i>)					
a) Chiffre d'affaires	16 433 720	16 110 471	20 041 135	23 010 072	29 207 214
b) Résultats avant impôt, amortissements, provisions	2 371 542	2 394 840	3 206 760	3 719 680	3 097 961
c) Impôts sur les bénéfices	365 208	348 628	728 197	776 985	436 000
d) Résultats après impôt, amortissements, provisions	1 377 800	1 566 143	2 579 938	2 294 045	1 432 146
3. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (<i>en euros</i>)					
a) Résultats après impôt, mais avant amortissements et provisions	12,82	12,79	15,49	18,39	16,64
b) Résultats après impôt, amortissements, provisions	8,61	9,79	16,12	14,34	8,95
c) Dividende distribué à chaque action au cours de l'exercice	3,75		2,50	3,75	1,875
4. PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	66	68	67	63	74
b) Montant de la masse salariale (<i>en euros</i>)	4 322 475	4 331 579	4 795 823	5 146 052	5 926 075
c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux	1 873 366	1 865 745	2 054 009	2 188 991	2 733 551
(Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (<i>en euros</i>)					

Comptes sociaux au 31 Décembre 2023

AVANT RÉPARTITION

	ACTIF <i>(en euros)</i>			PASSIF <i>(en euros)</i>	
	2023	2022		2023	2022
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	125 202 618	102 736 405	Dettes envers les établissements de crédit <i>(note 8)</i>	30 115 893	9 010 747
Effets publics et valeurs assimilées <i>(note 1)</i>	79 183 743	74 720 509	Opérations avec la clientèle <i>(note 9)</i>	506 249 899	488 314 033
Créances sur les établissements de crédit <i>(note 2)</i>	14 067 520	28 103 548	Dettes représentées par un titre <i>(note 9)</i>	-	-
Opérations avec la clientèle <i>(note 3)</i>	332 756 277	312 256 499	Autres passifs <i>(note 10)</i>	4 945 510	5 304 182
Obligations et autres titres à revenu fixe <i>(note 1)</i>	968 866	1 678 752	Comptes de régularisation <i>(note 11)</i>	5 736 529	3 818 432
Actions et autres titres à revenu variable <i>(note 1)</i>	20 685 964	19 072 036	Provisions pour risques et charges	640 087	416 895
Participations et autres titres détenus à long terme <i>(note 4)</i>	385 211	384 211	Capitaux propres hors FRBG <i>(note 12)</i>	47 378 963	46 246 817
Parts dans les entreprises liées <i>(note 4)</i>	1 400 000	1 400 000	Capital souscrit	16 000 000	16 000 000
Immobilisations incorporelles <i>(note 5)</i>	812 366	1 179 034	Réserves	14 200 000	14 200 000
Immobilisations corporelles <i>(note 5)</i>	1 228 935	375 309	Report à nouveau	15 746 817	13 752 773
Autres actifs <i>(note 6)</i>	14 361 707	9 675 759	Résultat de l'exercice	1 432 146	2 294 045
Comptes de régularisation <i>(note 7)</i>	4 013 672	1 529 044			
	595 066 880	553 111 105		595 066 880	553 111 105

HORS-BILAN

au 31 décembre 2023

(en euros)

	2023	2022
Engagements donnés (note 13)	39 040 284	35 527 820
Engagements de financement	25 598 196	26 224 050
Engagements de garantie	5 657 369	6 398 485
Engagements sur titres	7 784 720	2 905 285
Engagements reçus (note 13)	59 121 456	53 041 737
Engagements de financement	55 395 419	48 735 922
Engagements de garantie	3 726 037	4 305 815
Engagements sur titres	-	-

COMPTE DE RÉSULTATS

(en euros)

	2023	2022
Intérêts et produits assimilés (note 16)	16 927 750	9 789 150
Intérêts et charges assimilées (note 17)	5 912 094	744 229
Revenus des titres à revenu variable (note 18)	112 533	364
Commissions (produits) (note 19)	12 167 897	12 148 997
Commissions (charges) (note 19)	4 529 622	2 860 845
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 20)	88 783	21 982
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 21)	(109 220)	409 947
Autres produits d'exploitation bancaire (note 22)	493 787	647 834
Autres charges d'exploitation bancaire (note 22)	130 186	8 193
PRODUIT NET BANCAIRE	19 109 627	19 405 008
Charges générales d'exploitation (note 23)	16 169 742	15 567 271
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	528 621	388 934
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 411 264	3 448 803
Coût du risque (note 25)	(344 347)	(334 852)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 066 917	3 113 950
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	19 733	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 086 651	3 113 950
Résultats exceptionnels (note 26)	(218 505)	(42 921)
Impôts sur les bénéfices (note 27)	(436 000)	(776 985)
RÉSULTAT NET	1 432 146	2 294 045

Comptes sociaux au 31 Décembre 2023

APRÈS RÉPARTITION

	ACTIF <i>(en euros)</i>			PASSIF <i>(en euros)</i>	
	2023	2022		2023	2022
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	125 202 618	102 736 405	Dettes envers les établissements de crédit <i>(note 8)</i>	30 115 893	9 010 747
Effets publics et valeurs assimilées <i>(note 1)</i>	79 183 743	74 720 509	Opérations avec la clientèle <i>(note 9)</i>	506 249 899	488 314 033
Créances sur les établissements de crédit <i>(note 2)</i>	14 067 520	28 103 548	Dettes représentées par un titre <i>(note 9)</i>	-	-
Opérations avec la clientèle <i>(note 3)</i>	332 756 277	312 256 499	Autres passifs <i>(note 10)</i>	5 393 510	5 604 182
Obligations et autres titres à revenu fixe <i>(note 1)</i>	968 866	1 678 752	Comptes de régularisation <i>(note 11)</i>	5 736 529	3 818 432
Actions et autres titres à revenu variable <i>(note 1)</i>	20 685 964	19 072 036	Provisions pour risques et charges	640 087	416 895
Participations et autres titres détenus à long terme <i>(note 4)</i>	385 211	384 211	Capitaux propres hors FRBG <i>(note 12)</i>	46 930 963	45 946 817
Parts dans les entreprises liées <i>(note 4)</i>	1 400 000	1 400 000	Capital souscrit	16 000 000	16 000 000
Immobilisations incorporelles <i>(note 5)</i>	812 366	1 179 034	Réserves	14 200 000	14 200 000
Immobilisations corporelles <i>(note 5)</i>	1 228 935	375 309	Report à nouveau	16 730 963	15 746 817
Autres actifs <i>(note 6)</i>	14 361 707	9 675 759			
Comptes de régularisation <i>(note 7)</i>	4 013 672	1 529 044			
	595 066 880	553 111 105		595 066 880	553 111 105

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 22 mai 2024

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports de gestion et de gouvernance du Conseil d'administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-40-1 du Code de commerce, approuve la poursuite de l'exécution des conventions antérieures.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de la mise en distribution à l'ensemble des actions un dividende de 448.000,00 euros prélevé sur le report à nouveau.

La mise en paiement de l'intérêt statutaire limité à 2.80€ (deux euros quatre-vingts centimes) par action, aura lieu au siège de la société à compter du 31 mai 2024.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide la répartition suivante des bénéfices disponibles qui s'établissent à la somme de :

Report à nouveau de l'exercice 2022	€ 15 746 817.40
Augmenté du bénéfice de l'exercice 2023	€ 1 432 145.97
	€ 17 178 963.37

1°) A l'ensemble des actions un dividende de € 448 000,00

2°) Au report à nouveau 2023 € 16 730 963.37

€ 17 178 963.37

Cette résolution est adoptée.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du transfert du siège social de la Société au 7-11 boulevard Haussmann Paris 9^{ème}, suivant décision du Conseil d'administration en date du 8 février 2024, ratifie la présente modification conformément aux dispositions de l'article L.225-36 du Code de commerce et approuve le changement de statuts effectué en conséquence.

Cette résolution est adoptée.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Wormser pour une durée de six exercices. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

Cette résolution est adoptée.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Julien Wormser pour une durée de six exercices. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

Cette résolution est adoptée.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale reconnaît avoir été consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2023 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier.

Cette résolution est adoptée.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale et de tous procès-verbaux subséquents en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité partout où besoin sera et plus généralement pour l'accomplissement de toute formalité.

Cette résolution est adoptée.

ANNEXE

AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2023

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire et aux dispositions du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables.

PORTEFEUILLE-TITRES

Conformément au Livre II titre 3 du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, il est distingué plusieurs catégories de titres : les titres de transaction, les titres de placement, les titres d'investissement et les titres de participation et filiales.

Le portefeuille est mouvementé à la date de règlement des titres. Durant la période allant de la date de négociation à celle du règlement, les opérations sur titres sont enregistrées au hors-bilan sous la rubrique « Engagements sur titres ».

Les titres de transaction sont acquis avec une intention de revente dans un délai à court terme. Ils sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Ces titres sont négociables sur un marché actif et évalués tant à l'actif qu'au passif au cours de clôture de l'exercice, le solde des écarts d'évaluation est porté en charges ou en produits au compte de résultats. Ils sont inscrits au bilan lors du règlement ils sortent du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable.

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement ni parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées. Ces titres sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats sous la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle. Ils sont évalués sur la base du cours le plus récent. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation si le prix du marché est inférieur à leur valeur comptable.

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils font l'objet d'une certitude de refinancement jusqu'à leur échéance et ne doivent pas être soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention d'être détenus jusqu'à leur échéance. La capacité de conserver les titres jusqu'à leur échéance se justifie soit par l'existence de ressources ou d'accords de refinancement dont la durée restant à courir est au moins égale à celle des titres détenus, soit par adossement des titres aux fonds propres ou aux dépôts reçus, conformément aux hypothèses retenues dans le cadre de la gestion actif/passif.

Ces valeurs ne font pas l'objet d'un provisionnement du risque de marché découlant des variations du niveau des taux d'intérêt. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la

durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle ou linéaire en fonction de la nature des titres concernés. Une provision est en outre constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Les titres de participation sont acquis en vue d'une détention durable. Ils sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais. À la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût d'acquisition. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, la quote-part de situation nette et la valeur boursière des sociétés ayant une activité comparable. Lorsque cela est nécessaire, un abattement peut être pratiqué pour tenir compte des conditions particulières des titres détenus.

TITRES DONNES OU REÇUS EN PENSION

Les recommandations pour l'enregistrement et l'évaluation des opérations de pension précisant les usages de la Place sont appliquées pour l'ensemble des pensions de toutes natures consenties ou obtenues à savoir :

- Le cédant maintient à l'actif de son bilan les titres mis en pension et enregistre au passif de son bilan le montant encaissé représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Il identifie à cette rubrique les titres donnés en pension.
- Le cessionnaire enregistre à l'actif de son bilan le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les titres reçus en pension n'entrent pas dans les portefeuilles comptables du cessionnaire.
- Lors de l'arrêté comptable, le cédant continue d'évaluer les titres mis en pension selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent. Le cessionnaire ne comptabilise aucune variation de valeur des titres reçus en pension.
- La charge relative à la dette du cédant et le produit relatif à la créance du cessionnaire sont enregistrés comme des intérêts.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX

Instrument de taux d'intérêt échangés sur des marchés organisés ou assimilés

Les contrats de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, échangés sur des marchés organisés ou assimilés, sont évalués au prix du marché et les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas d'opérations de couverture affectée, liées à la gestion des positions de taux des actifs et des passifs, les résultats des contrats d'intérêt à terme sont pris en compte de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou charges de l'élément couvert, sur la durée de vie résiduelle de cet élément.

Autres éléments de taux d'intérêt à terme

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont enregistrés dans l'une des quatre catégories suivantes selon qu'ils ont pour objet :

- a) de maintenir des positions ouvertes isolées ;
- b) de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ;

- c) de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement ;
- d) de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;

Les contrats non dénoués sont enregistrés au hors bilan pour leur montant notionnel.

Les charges et les produits relatifs aux contrats d'échange de taux d'intérêt sont traités différemment selon les catégories décrites ci-dessous.

- a) les charges et les produits sont inscrits au compte de résultats prorata temporis. Les pertes latentes éventuelles résultant de la mise à la valeur du marché des contrats font l'objet d'une provision.
- b) les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits au compte de résultats de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble des éléments couverts.
- c) les charges et les produits sont inscrits prorata temporis au compte de résultats.
- d) ces contrats sont évalués à leur valeur de marché. Les écarts d'évaluation sont portés en compte de résultats.

Instrument de change à terme

Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas d'opérations de couverture ayant pour but de compenser ou de réduire le risque de variation de change d'un ensemble homogène d'éléments de bilan et hors bilan, ces opérations sont évaluées au cours de marché utilisé pour l'évaluation des éléments couverts. Les écarts sont portés au compte de résultat de manière symétrique aux gains ou pertes de change sur les éléments couverts.

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan pour leur montant nominal. À la clôture de l'exercice, les intérêts courus non encore échus sont calculés prorata temporis et comptabilisés en créances rattachées.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés au hors bilan au poste « Engagements de financement ».

En application du Livre II titre 2 du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, les créances sont réparties en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis.

Sont qualifiés de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que la Banque ne percevra pas, tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement). Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances sur une même contrepartie. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises ». Il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux. Pour ces créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non perçus ne sont pas enregistrés.

Les créances douteuses comportant un risque de non-recouvrement partiel ou total font l'objet d'une provision pour dépréciation, en déduction de l'actif, de façon à couvrir les pertes prévisionnelles.

Ce provisionnement est déterminé sur la base d'examens réguliers, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées, pour risque de non-recouvrement, sont enregistrées en « Coût du risque » du compte de résultats, à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultats.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels et de fonds de commerce.

Logiciels : Les logiciels figurent au coût historique diminué des amortissements, calculés sur la durée de vie des actifs concernés. La durée de vie et modes d'amortissement se présente de la manière suivante :

Linéaire 1 à 7 ans

Frais d'établissement : Linéaire 1 à 3 ans

En cas de perte de valeur entre la valeur au bilan et la valeur d'usage, une dépréciation de l'actif serait à constater par une dotation de provision enregistrée en pertes sur actifs immobilisés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations figurent au coût historique diminué des amortissements, calculés sur la durée de vie des actifs concernés. Les durées de vie et modes d'amortissement sont les suivants:

- Agencement et mobilier : Linéaire 10 ans
- Matériels informatiques : Linéaire 5 ans
- Matériels de bureau : Linéaire 4 à 5 ans

OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros à leurs taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges enregistrés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours effectif de cession ou d'achat de ces monnaies ou, en ce qui concerne les produits et charges non encore réglés à la clôture de l'exercice, au taux de change en vigueur à cette date.

Conformément au Livre II titre 7 du règlement n°2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme à l'échéance correspondante.

Par ailleurs, les reports et déports liés aux opérations de change à terme couvertes, au sens de l'article 2723 - 3 dudit règlement, sont parallèlement rapportés au compte de résultats de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

COMPTES DE RÉSULTATS

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations ;
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée : enregistrement au fur et à mesure de la prestation.

Les dividendes des titres sont comptabilisés au moment de leur date de mise en paiement. Les revenus sur obligations sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant et de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période sur laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

En application de la méthode dite de « l'impôt exigible », seuls les impôts exigibles à la date de clôture de l'exercice sont constatés dans les comptes. Par voie de conséquence, les provisions d'impôts différés ne sont pas retracées dans les comptes.

ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

En 2023, l'exercice est marqué par le développement des activités de crédit, de placement coté et non coté. Cette croissance a induit une augmentation des recrutements et des outils IT. Autre fait marquant, la décision de déménager le siège social historique réalisé au premier trimestre 2024.

D'autre part, durant l'année 2023 la Banque Wormser Frères a intégré la société FSA Intermédiation acquise en 2022. Elle avait alors constaté un mali de fusion de 83 k€ dans les comptes sociaux. En 2023, la Banque Wormser Frères a déprécié ce mali de fusion suite à la perte de valeur du fonds commercial de l'activité d'épargne entreprise et réduit le prix d'acquisition en conséquence.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

À la date d'établissement des comptes annuels, la banque constate la dégradation de l'activité de la société October, la fermeture de ses implantations à l'international et la cession de son moteur technologique à Sopra Banking. La banque détient une participation pour un montant de 199 325 euros et reste attentive à l'évolution de son activité.

MONTANT GLOBAL EN CONTREVALEUR EN EUROS DE L'ACTIF ET DU PASSIF EN DEVISES

En milliers d'euros	2023	2022
Total du bilan	595 067	553 111
Actif en devises	32 446	12 976
Passif en devises	31 892	12 305

INFORMATIONS SUR L'ACTIF DU BILAN

NOTE 1 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

(en milliers d'euros)

	2023				2022			
	<i>Effets publics</i>	<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>Total</i>	<i>Effets publics</i>	<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>Total</i>
Portefeuille de transaction	575			575	552			552
OAT et BTF	575			575	552			552
Actions cotées								
Opc								
Portefeuille de placement	38 323	969	20 686	59 978	23 735	1 679	19 072	44 486
Valeurs brutes	38 323	1 335	21 019	60 677	23 637	1 982	19 170	44 789
OAT et BTF	15 824			15 824	16 199			16 199
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	22 499			22 499	7 438			7 438
Obligations		1 335		1 335		1 982		1 982
Opc			18 803	18 803			16 720	16 720
Actions non cotées			2 216	2 216			2 373	2 373
Actions cotées			-	-			77	77
Créances rattachées		16		16	127	11		138
Provision		(382)	(333)	(715)	(28)	(314)	(98)	(440)
OAT et BTF				-	(24)			(24)
Valeurs du Trésor autres pays OCDE				-	(3)			(3)
Obligations		(382)		(382)		(314)		(314)
Opc			(333)	(333)			(98)	(98)
Portefeuille d'investissement	40 285			40 285	50 433			50 433
OAT et BTF	40 132			40 132	39 890			39 890
Valeurs du Trésor autres pays OCDE				-	10 401			10 401
Créances rattachées	153			153	142			142
Total	79 183	969	20 686	100 838	74 721	1 679	19 072	95 471

Ventilation des titres à revenu fixe selon la durée restant à courir

(valeur brute en milliers d'euros)

	2023					Total	2022
	inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans		
Portefeuille de transaction		575				575	552
OAT et BTF		575				575	552
Portefeuille de placement	22 499	15 824	100		1 235	39 658	25 619
OAT et BTF		15 824				15 824	16 199
Valeur d'acquisition		16 000				16 000	16 000
Décote / Prime		(176)				(176)	199
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	22 499					22 499	7 438
Valeur d'acquisition	22 620					22 620	7 489
Décote / Prime	(121)					(121)	(51)
Obligations			100		1 235	1 335	1 982
Valeur d'acquisition			100		5 964	6 064	6 064
Décote / Prime					(4 729)	(4 729)	(4 082)

La banque investit principalement en titres d'État français (OAT et BTF) et US. Ces titres sont utilisés dans le cadre de la stratégie de liquidité car considérés comme de haute qualité pour les ratios réglementaires (LCR, NSFR, ratio de solvabilité). La banque investit également auprès de ses clients dans les produits créés par la société de gestion (Titres de placement cotés et non cotés).

PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)

Composition du portefeuille de Placement	2023				2022			
	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Moins-value provisionnée	Plus value latente	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Moins-value provisionnée	Plus value latente
Obligations assimilables du Trésor français	15 824	15 827		3	16 199	16 175	24	
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	22 499	22 501		2	7 438	7 437	3	2
Obligations	1 335	953	382		1 982	1 684	314	16
OPC français	18 803	19 048	333	578	16 720	17 254	98	632
Actions	2 216	2 216			2 450	2 469		19
Total	60 677	60 545	715	583	44 789	45 019	440	669
Mouvements du portefeuille de Placement	01/01/2023	Entrées	Sorties	31/12/2023	01/01/2022	Entrées	Sorties	31/12/2022
Portefeuille de Placement	44 789	136 247	120 359	60 677	24 937	41 573	21 721	44 789

NOTE 2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir

(en milliers d'euros)

	2023					Total	2022
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans		
Créances à vue	14 067					14 067	13 059
Comptes ordinaires	14 067					14 067	13 059
Créances à terme							15 045
Prêts et comptes à terme*							15 000
Créances rattachées							45
Total	14 067					14 067	28 104

* Arrêt des prêts à terme auprès de la Banque Cantonale de Genève France en 2023

NOTE 3 - OPÉRATIONS SUR LA CLIENTÈLE

Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir

(en milliers d'euros)

	2023					Total	2022
	inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans		
Autres concours	10 313	12 710	18 404	140 854	134 747	317 028	292 789
Crédits à la clientèle à court terme	8 292	10 540	13 600	1 097		33 529	14 136
Crédits à la clientèle à long terme	2 021	2 170	4 804	139 757	134 747	283 499	278 653
Comptes ordinaires débiteurs	5 309					5 309	5 828
Créances douteuses (voir note page suivante)	3 662	223	725	2 228	2 871	9 709	12 925
Créances rattachées	568	54	25	43	20	710	714
Autres concours	528	54	25	43	20	670	663
Comptes ordinaires débiteurs	40					40	51
Total	19 852	12 987	19 154	143 125	137 638	332 756	312 256

Malgré un contexte de hausse des taux, les encours de crédits octroyés continuent d'augmenter.

Dans le même temps, les créances douteuses baissent grâce à une politique d'octroi et de suivi toujours plus efficace.

La banque continue ainsi d'accompagner ses clients dans leurs projets personnels et professionnels, tout en réduisant ses risques.

Répartition des créances saines par type de clientèle

	2023	2022
Sociétés	79%	80%
Particuliers	21%	20%

Répartition des créances saines par type de taux

	2023	2022
Taux variable	13%	12%
Taux fixe	87%	88%

Concentration des risques (10 principaux encours sains)

(en milliers d'euros)

	Crédits et découverts utilisés	Crédits et découverts non utilisés	Risques bruts	Nantissement Espèces	Garantie PGE	Hypothèques reçues en garanties
1	11 068	-	11 068	2 070	-	13 900
2	9 312	1	9 314	-	-	8 724
3	7 981	-	7 981	-	-	8 026
4	6 503	-	6 503	-	-	6 500
5	2 922	3 482	6 404	-	-	2 280
6	6 128	-	6 128	-	-	823
7	4 002	2 000	6 002	4 000	-	-
8	5 972	-	5 972	-	-	5 250
9	5 090	115	5 205	-	-	-
10	5 166	18	5 183	-	-	5 179
Total	64 143	5 617	69 760	6 070	-	50 681

Restructuration des créances saines

Au 31 décembre 2023, l'encours de prêts (hors impayés et douteux) de 312 535 milliers d'euros comporte 4 prêts, d'un montant total de 7 696 milliers d'euros ayant fait l'objet d'une restructuration (prolongation du terme ou baisse de taux).

Créances douteuses (en milliers d'euros)	Montants bruts 31/12/2023	Provisions 31/12/2023	Montants nets 31/12/2023	Montants bruts 31/12/2022	Provisions 31/12/2022	Montants nets 31/12/2022
Créances douteuses compromises	2 492	1 861	631	3 149	1 978	1 171
Créances douteuses	9 627	549	9 078	12 080	326	11 754
Total	12 119	2 410	9 709	15 229	2 304	12 925

La Banque constate une baisse des créances douteuses en 2023 (-3,2 m€).

Concernant les créances douteuses compromises,

- BWF a passé en perte la créance sur le client Babbler (0,2 m€) qui était entièrement provisionnée.
- BWF a constaté le remboursement de 0,4 m€ sur ces créances.

Concernant les créances douteuses,

- BWF a constaté de nouvelles créances sur 7 clients pour 6 m€ d'encours bruts
- BWF a revu la catégorisation en créance saine pour 4 clients représentant 8,5 m€ d'encours bruts

NOTE 4 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES NON COTÉES

(en euros)

1. Renseignements détaillés concernant les filiales

exercice clos le 31/12/2023

	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Produits globaux d'exploitation	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
WORMSER FRÈRES GESTION 11 bis boulevard Haussmann 75009 PARIS	1 400 000	1 077 507	100%	1 400 000	1 400 000	3 775 852	615 300	

2. Renseignements globaux concernant les participations

Dans des sociétés françaises	305 176	304 176	112 533
Dans des sociétés étrangères	80 036	80 036	
Total général des valeurs d'inventaire des titres de filiales et de participations	1 785 211	1 784 211	112 533

3. Mouvements du Portefeuille de participation

Valeurs brutes	01/01/2023	Entrées	Sorties	31/12/2023	01/01/2022	Entrées	Sorties	31/12/2022
Titres de participation	384 211	1 000		385 211	384 211			384 211
Parts dans les entreprises liées	1 400 000			1 400 000	250 000	1 150 000		1 400 000

* En novembre 2022 la banque d'Escompte a procédé à une augmentation de capital de la Société Wormser Frères Gestion. Quatre mille six cent actions nouvelles au nominal de deux cent cinquante euros (soit 1 150 000 euros) ont été émises.

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS

(en milliers d'euros)

	Valeurs brutes 01/01/2023	Acquisitions	Cessions/ Comptes à comptes	Valeurs brutes 31/12/2023	Amortissements/ Provisions pour dépréciation 01/01/2023	Dotations	Reprises	Amortissements/ Provisions pour dépréciation 31/12/2023	Valeurs comptables nettes 31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles										
Fonds de commerce	196			196	-	83		83 *	113	196
Frais d'établissement	361			361	361			361	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	43	22	43	22	-			-	22	43
Autres immobilisations	2 664	72		2 736	1 724	335		2 059	677	940
Total	3 264	94	43	3 315	2 085	418	-	2 503	812	1 179
Immobilisations corporelles										
Équipements, mobiliers,installations	2 317	1 055 **	137	3 235	1 942	154	90	2 006	1 229	375
Total	2 317	1 055	137	3 235	1 942	154	90	2 006	1 229	375

* Dépréciation du mali de fusion de 83 keuros lié au fonds commercial FSA Intermédiation, pour lequel la perte de valeur est avérée.

** Acquisitions d'immobilisations en lien avec le déménagement

NOTE 6 - AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Primes sur instruments conditionnels vendus	-	-
Comptes de règlement sur titres*	8 698	3 568
Débiteurs divers	5 664	6 108
Dépôts de garantie	1 426	975
Divers	854	1 025*
Débiteur douteux	45	45
Provision douteux	(45)	(45)
Biens immobiliers**	3 384	4 109
Total	14 362	9 676

* L'augmentation est liée au dénouement d'un titre T-Bills d'un montant de 5 m\$ pour compte propre.

** Le stock de biens immobiliers a baissé en 2023 avec la vente de programmes commercialisés par Histoire et Patrimoine.

NOTE 7 - COMPTES DE RÉGULARISATIONS

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Valeurs à rejeter	29	94
Produits à recevoir*	2 279	488
Charges constatées d'avance	549	526
Divers	1 157	421
Total	4 014	1 529

* L'augmentation des produits à recevoir en 2023 provient des commissions de surperformance sur l'activité de gestion sous mandat. En 2022, la banque n'avait pas constaté de commission de surperformance.

INFORMATIONS SUR LE PASSIF DU BILAN

NOTE 8 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir

(en milliers d'euros)

	2023				Total	2022
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans		
Dépôts, comptes ordinaires et autres dettes à vue	7 180				7 180	8 711
Dépôts et comptes ordinaires	7 180				7 180	8 711
Dépôts, comptes ordinaires et autres dettes à terme	22 620	300			22 920	300
Emprunt et compte à terme*	22 620	300			22 920	300
Dettes rattachées	11	5			16	
À vue	11	5			16	
Total	29 811	305			30 116	9 011

* La Banque a contracté un emprunt à terme de 35 millions de dollars US. Elle en a remboursé 10 millions au 31/12/2023. Elle prévoit de le rembourser en totalité en 2024.

NOTE 9 - OPÉRATIONS SUR LA CLIENTÈLE

Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir

(en milliers d'euros)

	2023				Total	2022
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans		
Comptes créditeurs de la clientèle	421 698	73 018	11 434	100	506 250	488 314
Comptes d'épargne à régime spécial	2 386				2 386	5 905
Comptes sur livret	324				324	325
Plan d'épargne actions	2 062				2 062	5 580
Autres dettes	419 312	73 018	11 434	100	503 864	482 409
À vue	405 324				405 324	462 250
Dépôts et comptes ordinaires*	405 324				405 324	462 250
À terme	13 988	73 018	11 434	100	98 540	20 159
Comptes à terme**	12 970	73 018	11 434	100	97 522	20 097
Créances rattachées	1 018				1 018	62
Dettes représentées par un titre					-	-
Titres négociables à court terme						
Créances rattachées						

* Dont dettes concernant les entreprises liées : 1 809 milliers d'euros en 2023 et 250 milliers d'euros en 2022

** Le contexte de hausse des taux a eu pour conséquence de modifier la répartition entre dépôts à vue et dépôts à terme dans les livres de la banque.

INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN

NOTE 10 - AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Primes sur instruments conditionnels vendus	1	2
Comptes de règlement sur titres	130	-
Créditeurs divers	4815	5 302
Dépôt de garantie versé*	1 050	1 940
État - Impôt société à payer	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 095	673
Rente viagère à payer	728	848
Divers**	1 942	1 841
Total	4946	5 304

* Dépôt de garantie versé pour le swap par la contrepartie.

** Dont fiducies sûretés en 2023 : 1 488 milliers d'euros (1 399 milliers d'euros en 2022).

NOTE 11 - COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Charges à payer	2 950	2 289
Produits constatés d'avance	84	115
Compte ajustement sur instruments financiers à terme	67	69
Divers	2 635	1 345
Total	5 736	3 818

NOTE 12 - ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

Le capital est composé de 160 000 actions de 100 euros de valeur nominale conférant toutes les mêmes droits.

	31/12/2023 Avant répartition	Affectation 2023	31/12/2023 Après répartition	31/12/2022 Avant répartition	Affectation 2022	31/12/2022 Après répartition
Capital souscrit	16 000		16 000	16 000		16 000
Réserve légale	1 600		1 600	1 600		1 600
Réserve facultative	12 600		12 600	12 600		12 600
Report à nouveau	15 747	984	16 731	13 753	1 994	15 747
Résultat de l'exercice	1 432	(1 432)	-	2 294	(2 294)	
Total	47 379	(448)	46 931	46 247	(300)	45 947

NOTE 13 - ENGAGEMENTS

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Engagements donnés		
Engagements de financement	25 598	26 224
<i>en faveur de la clientèle</i>	25 598	26 224
Engagements de garantie	5 657	6 398
<i>en faveur de la clientèle</i>	5 657	6 398
Engagements sur titres	7 785	2 905
<i>Titres à recevoir pour compte propre**</i>	7 785	2 905
Engagements reçus		
Engagements de financement	55 395	48 736
<i>reçus d'établissements de crédit***</i>	55 395	48 736
Engagements de garantie	3 726	4 306
<i>reçus d'établissements de crédit</i>	3 726	4 306 *

* dont garantie de l'État français, dans le cadre de l'octroi de prêt PGE suite à la « crise COVID-19 » de 3 322 milliers d'euros au 31 décembre 2023. 3 772 milliers d'euros au 31 décembre 2022

** engagement de la Banque d'achat de titres de placement

*** engagement de financement reçu de la Banque de France

Dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème, la Banque de France demande des garanties à ses contreparties en échange des liquidités qu'elle leur fournit : c'est ce qu'on appelle le « collatéral » de politique monétaire. Ce mécanisme s'apparente à une sûreté classique, comme pour un crédit immobilier assorti d'une hypothèque, qui permet au créancier de se rembourser en cas de défaillance de son débiteur. Ainsi, pour protéger son bilan, la Banque de France exige que ses contreparties remettent en garantie des actifs pour une valeur au moins équivalente à leur encours de refinancement. Ces actifs doivent se conformer à un cadre réglementaire défini au niveau de l'Eurosystème.

NOTE 14 - ENGAGEMENTS REÇUS DE LA CLIENTÈLE

Les hypothèques immobilières de premier rang reçues de la clientèle en garantie de leurs crédits et découverts s'élèvent, au 31 décembre 2023, à 261 238 milliers d'euros contre 260 349 milliers d'euros au 31 décembre 2022

Les autres garanties reçues de la clientèle en garantie de leurs crédits et découverts s'élèvent, au 31 décembre 2023, à 644 385 milliers d'euros contre 557 991 milliers d'euros au 31 décembre 2022

NOTE 15 - ENGAGEMENT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)

Les instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés tant organisés que de gré à gré sont exprimés en valeur notionnelle des contrats traités (qu'il s'agisse de contrats à terme fermes ou de contrats d'options) et en valeur nominale touchant les échanges de taux contrats traités. Les valeurs exprimées en devises ont été converties en euros au cours du change retenu pour la clôture des comptes.

	2023				2022			
	Marchés organisés		Marchés de gré à gré		Marchés organisés		Marchés de gré à gré	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX								
Couverture globale			17 675	17 675			17 800	17 800
Opérations d'échange de taux d'intérêt*			17 675	17 675			17 800	17 800
Couverture affectée			35 546	8 445			37 485	9 207
Contrats conditionnels			35 546	8 445			37 485	9 207
INSTRUMENTS FINANCIERS SUR ACTIONS								
Couverture affectée								
Contrats conditionnels								

* Par convention, les swaps « achetés » sont les swaps pour lesquels la banque paie le taux fixe, les swaps « vendus » sont les swaps pour lesquels la banque reçoit le taux fixe.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX

durée restant à courir et valeur de marché (en milliers d'euros)

	2023					2022
	inf. à 3 mois	de 3 mois à 1an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	Total
Achat sur marché de gré à gré						
Nominal	663	7 772	18 134	26 652	53 221	55 285
Valeur de marché		1	861	197	1 059	1 568
Vente sur marché de gré à gré						
Nominal			177	8 268	8 445	9 207
Valeur de marché			1	378	379	688

INFORMATION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 16 - INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Produits des opérations		
* avec les établissements de crédit*	3 603	1 404
Produits sur prêts	3 603	1 404
* avec la clientèle**	10 490	7 983
Produits sur créances clientèle	10 489	7 892
Produits sur autres opérations	1	1
Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe***	2 835	402
Revenus sur titres de placement	2 423	213
Étalement de la prime sur titres de placement	412	189
Total	16 928	9 789

* Produits tirés des dépôts auprès de la Banque de France et d'autres établissements bancaires.

** Produits tirés des opérations de prêts aux clients.

*** Produits tirés des placements pour compte propre, principalement en titres d'état

NOTE 17 - INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Charges des opérations		
* avec les établissements de crédit	1 407	630
Charges sur dépôts et emprunt*	1 407	466
Charges sur instrument à terme		164
* avec la clientèle	4 505	115
Charges sur titres négociables émis		
Charges sur comptes à terme	1 494	102
Charges sur autres opérations**	3 011	13
Charges sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Étalement de la prime sur titres de placement		
Total	5 912	744

* Charges sur emprunt à terme auprès d'établissements bancaires

** En 2023, nouvelle convention avec Saga pour la rémunération des dépôts

NOTE 18 - REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

(en milliers d'euros)

	2023	2022
sur parts dans les entreprises liées*	113	-
Total	113	-

* En 2023 versement d'un dividende provenant de la société Saga.

NOTE 19 - COURTAGES ET COMMISSIONS*(en milliers d'euros)*

	2023	2022
Produits de courtages et commissions	12 168	12 149
Opérations sur titres*	4 207	2 702
Autres opérations	7 961	9 447
Charges de courtages et commissions	4 530	2 861
Opérations sur titres	382	824
Autres opérations	4 148	2 036
Résultat net sur commissions	7 638	9 288

* Intègre les commissions de surperformance pour 1,25 millions d'euros

NOTE 20 - PRODUITS ET CHARGES DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION*(en milliers d'euros)*

	2023	2022
Titres de transaction	57	(116)
Opérations de change	32	143
Opérations sur instruments financiers	-	(5)
Total	89	22

NOTE 21 - PRODUITS ET CHARGES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS*(en milliers d'euros)*

	2023	2022
Plus value sur titres de placement	165	276
(Dotations)/Reprises de provision	(274)	134
Total	(109)	410

NOTE 22 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE*(en milliers d'euros)*

	2023	2022
Opérations immobilières	-	-
Charges refacturées	-	-
Prestations	221	172
Produits divers	273	475
Autres produits d'exploitation bancaire	494	647
Opérations immobilières	-	-
Charges diverses	130	8
Autres charges d'exploitation bancaire	130	8

NOTE 23 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION*(en milliers d'euros)*

	2023	2022
Frais de personnel (note 24)	9 447	7 886
Autres frais administratifs*	6 723	7 682
Total	16 170	15 567

* Le montant global annuel des jetons de présence versé en 2023 au Conseil d'administration a été de 52 650 euros. En 2022 il s'élevait à 42 900 euros.

NOTE 24 - FRAIS DE PERSONNEL*(en milliers d'euros)*

	2023	2022
Salaires	5 872	4 805
Intéressement	54	303
Participation	-	39
Charges sociales	2 733	2 189
Impôts, taxes et autres charges sur les rémunérations versées	788	551
Total	9 447	7 886

	2023	2022
Effectif moyen	74	63
Dont cadres	49	37

À leur départ en retraite, les employés de la société perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions de la convention collective applicable. La politique de la Banque d'Escompte est de ne pas constituer de provision au titre des droits acquis par le personnel, mais de prendre la charge correspondante dans l'exercice au cours duquel le paiement effectif de la dette intervient.

Au 31 décembre 2023, cette charge a été évaluée à 209 milliers d'euros avant impôt, elle avait été évaluée en 2022 à 164 milliers d'euros.

NOTE 25 - COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

	2023	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	2022
Provision pour dépréciation					
Créances sur Clientèle (note 3)	2 410	1 022 *	(242)	(673)	2 303
Débiteurs divers (note 6)	45	-	-		45
Emplois divers (note 6)	-				-
Total des provisions pour dépréciation	2 455	1 022	(242)	(673)	2 348
Provisions pour risques et charges					
Provision risque prud'homal	182			(10)	192
Provision risque litige clientèle	225	-	-		225
Provision pour charges	233	233			-
Total des provisions pour risques et charges	640	233	-	(10)	417

* la dotation aux provisions de 1 022 Keur a été classé pour :

- 31 keur à la provision des intérêts sur les créances douteuses, et sont donc une charge du produit net bancaire ;
- les 991 keur restant en dotation aux provisions font partie intégrantes du coût du risque.

Le coût du risque pour l'exercice 2023 contribue aux résultats pour -344 keur provenant de :

Reprise de provisions pour dépréciation utilisée	242
Reprise de provisions pour dépréciation non utilisée	673
Reprise aux provisions pour débiteurs divers	-
Reprise de provisions pour risques et charges utilisée	-
Reprise de provisions pour risques et charges non utilisée	10
Récupération sur créances amorties	-
sous total	925
Dotations aux provisions pour dépréciation Clientèle	(1 022)
Dotations aux provisions pour débiteurs divers	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	
Créances irrécouvrables couvertes par provision	(215)
Créances irrécouvrables non couvertes par provision	(32)
sous total	(1 269)
	=====
Contribution nette aux résultats	(344)

NOTE 26 - RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Produits exceptionnels	100	-
Charges exceptionnelles*	(319)	(43)
Total	(219)	(43)

* En 2023, les charges exceptionnelles comprennent des dotations aux provisions pour risques et charges liées au déménagement (232 milliers d'euros)

NOTE 27 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

(en milliers d'euros)

1. La Banque d'Escompte détenant une filiale à plus de 95% a opté pour le régime de l'intégration fiscale de ses résultats taxables. La convention d'intégration prévoit que les charges d'impôts sont supportées par la société intégrée comme cela aurait été le cas en l'absence de l'intégration.

Les économies d'impôt éventuellement réalisées par le groupe sont constatées dans les livres de la société mère.

	2023	2022
2. Charge de l'impôt sur les sociétés		
Impôts avant retraitement fiscal au taux normal	467	777
Effet d'impôt des différences permanentes :	22	28
Régime des sociétés mères et des filiales	-	-
Divers	22	28
Effets d'impôt des différences temporaires		
Impôts dus au taux de 26,5%		
Impôts dus au taux de 25%	489	805
Charges/(Produits) d'intégration fiscale		
Imputation des crédits d'impôt	(53)	(35)
Contribution sociale 3,30%	-	7
Charge/ (Produit) d'impôt sur les sociétés	436	777

	2023	2022
3. Ventilation de l'impôt sur les sociétés		
Impôts sur résultats courants	490	788
Impôts sur résultats exceptionnels	(54)	(11)
Total	436	777

4. Impôt différé sur les sociétés

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 il n'existait ni créance ni dette d'impôt différé.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2023

Mesdames, Messieurs,

Les comptes consolidés de l'exercice 2023 que nous vous présentons réunissent nos comptes sociaux et ceux de notre société de gestion Wormser Frères Gestion.

Ces comptes consolidés sont très proches de ceux établis au titre des comptes sociaux. Le total des actifs et des passifs est similaire à 0,2 % près ; quant aux deux comptes de résultat, leur rapprochement indique un résultat net consolidé de 1.960.678 euros, supérieur au résultat net social qui est de 1.432.146 euros. De nombreuses notes accompagnent les comptes consolidés qui vous sont soumis, leur examen explique l'origine des différences entre les comptes consolidés et les comptes sociaux.

Au-delà, nous vous devons des vues sur chacune des sociétés dont les comptes sont consolidés avec les nôtres. Celles-ci vous sont fournies dans le rapport que nous venons de vous présenter sur les comptes sociaux. Nous vous apportons toutefois quelques précisions concernant Wormser Frères Gestion, seule société consolidée avec la nôtre cette année :

Le résultat net est légèrement en retrait par rapport à l'exercice 2022, passant de 668.632 euros en 2022 à 615.300 euros en 2023. Les produits d'exploitation augmentent à 3.775.852 euros contre 2.144.757 euros. Les charges d'exploitation sont en hausse passant de 1.304.424 euros en 2022 à 2.963.352 euros en 2023. Ces évolutions sont liées au développement de l'activité du non coté et à l'intégration de FSA.

Votre Conseil se joint à son Président pour exprimer à nouveau à la direction et au personnel de la banque et de sa filiale ses remerciements pour leur dévouement.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Banque d'Escompte - Banque Wormser Frères relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion ainsi exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque de crédit et dépréciation des créances sur base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
<p>La Banque d'Escompte – Wormser Frères est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques, résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.</p> <p>La Banque constitue des provisions pour couvrir les risques avérés de pertes.</p> <p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, les créances douteuses présentant un risque de non-recouvrement partiel ou total font l'objet d'une provision pour dépréciation, en déduction de l'actif de façon à couvrir les pertes prévisionnelles. Ce provisionnement est déterminé sur la base d'examen réguliers, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit des comptes consolidés, compte tenu de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination de l'exposition individuelle de la Banque.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la Banque pour évaluer, sur une base individuelle, le montant des dépréciations des créances de sa clientèle, notamment au travers d'échanges réguliers avec la direction et plus particulièrement avec la direction des engagements et le service juridique.</p> <p>Nos travaux ont consisté en la réalisation de tests, par sondage, du dispositif d'identification et de suivi des risques de crédits et du dispositif d'estimation des dépréciations.</p> <p>Sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons analysé la documentation relative à l'appréciation du risque de nonrecouvrement.</p>

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Le cabinet Mazars a été nommé commissaire aux comptes de la société Banque d'Escompte par l'Assemblée Générale du 9 avril 2008.

À la date de clôture, le cabinet Mazars était dans la seizième année de sa mission sans interruption.

Le cabinet Cailliau Dedouit et Associés a été nommé commissaire aux comptes de la société Banque d'Escompte par l'Assemblée Générale du 8 juin 2023.

À la date de clôture, le cabinet Cailliau Dedouit et Associés était dans la première année de sa mission.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

- Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :
 - il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Courbevoie le 7 mai 2024

Les Commissaires aux comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Sandrine LE MAO

MAZARS

Bertrand DESPORTES

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

AVANT RÉPARTITION

ACTIF <i>(en euros)</i>			PASSIF <i>(en euros)</i>		
	2023	2022		2023	2022
Opérations interbancaires et assimilées <i>(note 2)</i>	139 421 772	132 440 348	Opérations interbancaires et assimilées <i>(note 6)</i>	30 119 475	9 011 037
Opérations avec la clientèle <i>(note 3)</i>	332 756 277	312 256 499	Opérations avec la clientèle <i>(note 7)</i>	504 440 735	488 064 324
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable <i>(note 1)</i>	100 838 574	95 471 297	Dettes représentées par un titre <i>(note 7)</i>	-	-
Participations, activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	385 211	384 211	Autres comptes de régularisation et passifs divers <i>(note 8)</i>	11 701 823	10 221 019
Immobilisations corporelles et incorporelles <i>(note 4)</i>	3 474 586	2 973 501	Provisions pour risques et charges <i>(note 21)</i>	938 878	593 696
Autres comptes de régularisation et actifs divers <i>(note 5)</i>	19 176 956	11 556 006	Intérêts minoritaires	-	-
			Capitaux propres (hors FRBG) <i>(note 9)</i>	48 852 467	47 191 788
			Part du groupe		
			- Capital souscrit	16 000 000	16 000 000
			- Réserves consolidées et autres	30 891 788	28 132 508
			- Résultat de l'exercice	1 960 678	3 059 281
	596 053 377	555 081 863		596 053 377	555 081 863

HORS BILAN

(en euros)

	2023	2022
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements donnés de l'activité bancaire (note 10)	39 040 284	35 527 820
Engagements de financement	25 598 196	26 224 050
Engagements de garantie	5 657 369	6 398 485
Engagements sur titres	7 784 720	2 905 285
Engagements reçus de l'activité assurance	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements reçus de l'activité bancaire (note 10)	59 121 456	53 041 737
Engagements de financement	55 395 419	48 735 922
Engagements de garantie	3 726 037	4 305 815
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus de l'activité assurance	-	-

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en euros)

	2023	2022
Intérêts et produits assimilés (note 13)	16 927 750	9 789 150
Intérêts et charges assimilées (note 14)	5 912 094	744 229
Revenus des titres à revenu variable	112 533	364
Commissions (produits) (note 15)	15 169 860	13 683 959
Commissions (charges) (note 15)	4 099 876	2 262 422
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 16)	89 059	21 982
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 17)	(109 220)	409 947
Autres produits (charges) d'exploitation (note 18)	654 299	647 834
Autres charges d'exploitation bancaire (note 18)	130 186	52 844
PRODUIT NET BANCAIRE	22 702 123	21 493 740
Charges générales d'exploitation (note 19)	19 066 691	16 674 043
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	536 286	396 658
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 099 145	4 423 039
Coût du risque (note 21)	(344 347)	(334 852)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 754 798	4 088 187
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	18 722	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 773 521	4 088 187
Résultats exceptionnels (note 22)	(206 287)	(42 919)
Impôts sur les bénéfices (note 23)	(606 555)	(985 987)
Intérêts minoritaires	-	-
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	1 960 678	3 059 281

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

APRÈS RÉPARTITION

ACTIF <i>(en euros)</i>			PASSIF <i>(en euros)</i>		
	2023	2022		2023	2022
Opérations interbancaires et assimilées <i>(note 2)</i>	139 421 772	132 440 348	Opérations interbancaires et assimilées <i>(note 6)</i>	30 119 475	9 011 037
Opérations avec la clientèle <i>(note 3)</i>	332 756 277	312 256 499	Opérations avec la clientèle <i>(note 7)</i>	504 440 735	488 064 324
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable <i>(note 1)</i>	100 838 574	95 471 297	Dettes représentés par un titre <i>(note 7)</i>	-	-
Participations, activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	385 211	384 211	Autres comptes de régularisation et passifs divers <i>(note 8)</i>	12 149 823	10 521 019
Immobilisations corporelles et incorporelles <i>(note 4)</i>	3 474 586	2 973 501	Provisions pour risques et charges <i>(note 21)</i>	938 878	593 696
Autres comptes de régularisation et actifs divers <i>(note 5)</i>	19 176 956	11 556 006	Capitaux propres (hors FRBG) <i>(note 9)</i>	48 404 467	46 891 788
			Part du groupe		
			- Capital souscrit	16 000 000	16 000 000
			- Réserves consolidées et autres	32 404 467	30 891 788
			- Résultat de l'exercice		
	596 053 377	555 081 863		596 053 377	555 081 863

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2023

Modalités de consolidation

Périmètre de consolidation

La consolidation porte sur les sociétés contrôlées directement et indirectement par la Banque Wormser Frères. Ces sociétés et le pourcentage de contrôle et d'intérêt les concernant se présentent ainsi :

	2023		2022	
	Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
Wormser Frères Gestion	100%	100%	100%	100%

Méthode de consolidation

Les comptes consolidés de l'exercice 2023 ont été établis à partir des comptes sociaux des sociétés correspondant à un exercice de douze mois, débutant le 1er janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2023.

Les sociétés détenues à plus de 50% sont consolidées par intégration globale, celles détenues à plus de 25% et à moins de 50% sont consolidées par mise en équivalence, sauf pour celles dont l'impact n'est pas significatif.

Les soldes et opérations réciproques figurant au bilan ou en compte de résultats ont été éliminés pour les sociétés consolidées par intégration globale.

Différence de première consolidation

Des différences existent entre les prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la valeur de la part du groupe dans leur actif net à la date des prises de participations. Ces différences positives ont été affectées au poste « différence de première consolidation » à l'actif du bilan.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Intérêts des minoritaires

Il s'agit de la part des minoritaires dans la situation nette comptable et dans les résultats des filiales consolidées par intégration globale.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes consolidés annuels ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire et aux dispositions du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables.

PORTEFEUILLE-TITRES

Conformément au Livre II titre 3 du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, il est distingué plusieurs catégories de titres : les titres de transaction, les titres de placement, les titres d'investissement et les titres de participation et filiales.

Le portefeuille est mouvementé à la date de règlement des titres. Durant la période allant de la date de négociation à celle du règlement, les opérations sur titres sont enregistrées au hors-bilan sous la rubrique « Engagements sur titres ».

Les titres de transaction sont acquis avec une intention de revente dans un délai à court terme. Ils sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Ces titres sont négociables sur un marché actif et évalués tant à l'actif qu'au passif au cours de clôture de l'exercice, le solde des écarts d'évaluation est porté en charges ou en produits au compte de résultats. Ils sont inscrits au bilan lors du règlement, ils sortent du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable.

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées. Ces titres sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats sous la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle. Ils sont évalués sur la base du cours le plus récent. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation si le prix du marché est inférieur à leur valeur comptable.

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance.

Ils font l'objet d'une certitude de refinancement jusqu'à leur échéance et ne doivent pas être soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention d'être détenus jusqu'à leur échéance. La capacité de conserver les titres jusqu'à leur échéance se justifie soit par l'existence de ressources ou d'accords de refinancement dont la durée restant à courir est au moins égale à celle des titres détenus, soit par adossement des titres aux fonds propres ou aux dépôts reçus, conformément aux hypothèses retenues dans le cadre de la gestion actif/passif.

Ces valeurs ne font pas l'objet d'un provisionnement du risque de marché découlant des variations du niveau des taux d'intérêt. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle ou linéaire en fonction de la nature des titres concernés. Une provision est en outre constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Les titres de participation sont acquis en vue d'une détention durable. Ils sont évalués au plus bas du prix de revient ou de la valeur d'usage déterminée. Pour les titres non cotés, lorsque la valeur d'usage individuelle des participations devient inférieure à la valeur brute en compte, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Lorsque cela est possible, la valeur d'inventaire est estimée à partir de la valeur de sociétés ayant une activité comparable dont les actions sont cotées à la bourse de Paris. Lorsque cela est nécessaire, un abattement peut être pratiqué pour tenir compte des conditions particulières des titres détenus.

TITRES DONNES OU REÇUS EN PENSION

Les recommandations pour l'enregistrement et l'évaluation des opérations de pension précisant les usages de la Place sont appliquées pour l'ensemble des pensions de toutes natures consenties ou obtenues à savoir :

- Le cédant maintient à l'actif de son bilan les titres mis en pension et enregistre au passif de son bilan le montant encaissé représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Il identifie à cette rubrique les titres donnés en pension.
- Le cessionnaire enregistre à l'actif de son bilan le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les titres reçus en pension n'entrent pas dans les portefeuilles comptables du cessionnaire.
- Lors de l'arrêté comptable, le cédant continue d'évaluer les titres mis en pension selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent.
- Le cessionnaire ne comptabilise aucune variation de valeur des titres reçus en pension.
- La charge relative à la dette du cédant et le produit relatif à la créance du cessionnaire sont enregistrés comme des intérêts.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Instrument de taux d'intérêt à terme

Les contrats fermes ou conditionnels de taux d'intérêt à terme, traités sur des marchés organisés et assimilés ou de gré à gré, sont évalués au prix du marché et les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas d'opérations de couverture affectée, liées à la gestion des positions de taux des actifs et des passifs, les résultats des contrats de taux d'intérêt à terme sont pris en compte de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou charges de l'élément couvert, sur la durée de vie résiduelle de cet élément.

Échange de taux d'intérêt

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont enregistrés dans l'une des quatre catégories suivantes selon qu'ils ont pour objet :

- a) de maintenir des positions ouvertes isolées ;
- b) de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ;
- c) de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement ;
- d) de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les contrats non dénoués sont enregistrés au hors bilan pour leur montant notionnel.

Les charges et les produits relatifs aux contrats d'échange de taux d'intérêt sont traités différemment selon les catégories décrites ci-dessus.

- a) les charges et les produits sont inscrits au compte de résultats prorata temporis. Les pertes latentes éventuelles résultant de la mise à la valeur du marché des contrats font l'objet d'une provision.
- b) les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits au compte de résultats de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble des éléments couverts.
- c) les charges et les produits sont inscrits prorata temporis au compte de résultats.
- d) ces contrats sont évalués à leur valeur de marché. Les écarts d'évaluation sont portés en compte de résultats.

Instrument de change à terme

Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas d'opérations de couverture ayant pour but de compenser ou de réduire le risque de variation de change d'un ensemble homogène d'éléments de bilan et hors bilan, ces opérations sont évaluées au cours de marché utilisé pour l'évaluation des éléments couverts. Les écarts sont portés au compte de résultat de manière symétrique aux gains ou pertes de change sur les éléments couverts.

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan pour leur montant nominal. À la clôture de l'exercice, les intérêts courus non encore échus sont calculés prorata temporis et comptabilisés en créances rattachées.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés au hors bilan au poste « Engagement de financement ».

En application du Livre II titre 2 du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, les créances sont réparties en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis.

Sont qualifiés de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que la Banque ne percevra pas, tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement). Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances sur une même contrepartie. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises ». Il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux. Pour ces créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non perçus ne sont pas enregistrés.

Les créances douteuses comportant un risque de non recouvrement partiel ou total font l'objet d'une provision pour dépréciation, en déduction de l'actif, de façon à couvrir les pertes prévisionnelles.

Ce provisionnement est déterminé sur la base d'examens réguliers, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées, pour risque de non recouvrement, sont enregistrées en « Coût du risque » du compte de résultats, à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultats.

CONVERSION DES OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges enregistrés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours effectif de cession ou d'achat de ces monnaies ou, en ce qui concerne les produits et charges non encore réglés à la clôture de l'exercice, au taux de change en vigueur à cette date.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au coût historique diminué des amortissements, calculés sur la durée de vie des actifs concernés. Les durées de vie et modes d'amortissement sont les suivants:

Agencement et mobilier :	Linéaire	10 ans
Matériels informatiques :	Linéaire	5 ans
Logiciels :	Linéaire	1 à 7 ans
Matériel de bureau :	Linéaire	4 à 5 ans
Frais d'établissement :	Linéaire	3 ans

DIFFÉRENCE DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

Les différences de première consolidation font l'objet de dépréciation par voie d'amortissement sur une durée de vingt ans maximum.

COMPTES DE RÉSULTATS

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations ;
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée : enregistrement au fur et à mesure de la prestation.

Les dividendes des titres sont comptabilisés au moment de leur paiement. Les revenus sur obligations sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période sur laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

En 2023, l'exercice est marqué par le développement des activités de crédit, de placement coté et non coté. Cette croissance a induit une augmentation des recrutements et des outils IT. Autre fait marquant, la décision de déménager le siège social historique réalisé au premier trimestre 2024.

D'autre part, durant l'année 2023 le groupe Banque Wormser Frères a intégré les sociétés Finance SA et FSA Intermédiation acquises en 2022. En 2023, la Banque Wormser Frères a déprécié le mali de fusion inhérent à FSA Intermédiation suite à la perte de valeur du fonds commercial de l'activité d'épargne entreprise et réduit le prix d'acquisition en conséquence.

ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE

À la date d'établissement des comptes annuels, la banque constate la dégradation de l'activité de la société October, la fermeture de ses implantations à l'international et la cession de son moteur technologique à Sopra Banking. La banque détient une participation pour un montant de 199 325 euros et reste attentive à l'évolution de son activité.

MONTANT GLOBAL EN CONTREVALEUR EN EUROS DE L'ACTIF ET DU PASSIF EN DEVISES

En milliers d'euros	2023	2022
Total du bilan	596 053	555 082
Actif en devises	32 446	12 976
Passif en devises	31 892	12 305

INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION SELON L'ARTICLE L511-45 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Implantation par pays	Métier
France	
<i>Banque Wormser Frères</i>	<i>Banque privée</i>
<i>Wormser Frères Gestion</i>	<i>Société de gestion</i>

Informations par pays (en milliers d'euros) :

France	2023	2022
Chiffre d'affaires	34 193	24 143
Produit Net bancaire	22 702	21 494
Effectifs en équivalent temps plein	86,1	74.5
Bénéfice avant impôt	2 567	4 045
Impôts sur les bénéfices courants	-607	-986
Impôts sur les bénéfices différés	Néant	Néant
Subventions publiques reçues	Néant	Néant

INFORMATIONS SUR L'ACTIF DU BILAN CONSOLIDÉ

NOTE 1 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

(en milliers d'euros)

	2023				2022			
	Effets publics	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Effets publics	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Portefeuille de transaction	575	-	-	575	552			552
OAT et BTF	575			575	552			552
Actions cotées				-				
Opc				-				
Portefeuille de placement	38 323	969	20 686	59 978	23 735	1 679	19 072	44 486
Valeurs brutes	38 323	1 335	21 019	60 677	23 637	1 982	19 170	44 789
OAT et BTF	15 824			15 824	16 199			16 199
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	22 499			22 499	7 438			7 438
Obligations		1 335		1 335		1 982		1 982
Opc			18 803	18 803			16 720	16 720
Actions non cotées et parts sociales			2 216	2 216			2 373	2 373
Actions cotées			-	-			77	77
Créances rattachées		16		16	127	11		138
Provision	-	(382)	(333)	(715)	(28)	(314)	(98)	(440)
OAT et BTF				-	(24)			(24)
Valeurs du Trésor autres pays OCDE				-	(3)			(3)
Obligations		(382)		(382)		(314)		(314)
Opc			(333)	(333)			(98)	(98)
Portefeuille d'investissement	40 285	-	-	40 285	50 433			50 433
OAT et BTF	40 132			40 132	39 890			39 890
Valeurs du Trésor autres pays OCDE				-	10 401			10 401
Créances rattachées	153			153	142			142
Total	79 183	969	20 686	100 838	74 721	1 679	19 072	95 471

Ventilation des titres à revenu fixe selon la durée restant à courir

(valeur brute en milliers d'euros)

	2023					Total	2022
	inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans		
Portefeuille de transaction		575				575	552
OAT et BTF		575				575	552
Portefeuille de placement	22 499	15 824	100		1 235	39 658	25 619
OAT et BTF		15 824				15 824	16 199
Valeur d'acquisition		16 000				16 000	16 000
Décote / Prime		(176)				(176)	199
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	22 499					22 499	7 438
Valeur d'acquisition	22 620					22 620	7 489
Décote / Prime	(121)					(121)	(51)
Obligations			100		1 235	1 335	1 982
Valeur d'acquisition			100		5 964	6 064	6 064
Décote / Prime					(4 729)	(4 729)	(4 082)

La banque investit principalement en titres d'État français (OAT et BTF) et US.

Ces titres sont utilisés dans le cadre de la stratégie de liquidité car considérés comme de haute qualité pour les ratios réglementaires (LCR, NSFR, ratio de solvabilité).

La banque investit également auprès de ses clients dans les produits créés par la société de gestion (Titres de placement cotés et non cotés).

PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)

Composition du portefeuille de Placement	2023				2022			
	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Moins-value provisionnée	Plus value latente	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Moins-value provisionnée	Plus value latente
Obligations assimilables du Trésor français	15 824	15 827		3	16 199	16 175	24	
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	22 499	22 501		2	7 438	7 437	3	2
Obligations	1 335	953	382		1 982	1 684	314	16
OPC	18 803	19 048	333	578	16 720	17 254	98	632
Actions	2 216	2 216			2 450	2 469		19
Total	60 677	60 545	715	583	44 789	45 019	440	669
Mouvements du portefeuille de Placement	01/01/2023	Entrées	Sorties	31/12/2023	01/01/2022	Entrées	Sorties	31/12/2022
Portefeuille de Placement	44 789	136 247	120 359	60 677	24 937	41 573	21 721	44 789

NOTE 2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir

(en milliers d'euros)

	2023					Total	2022 Total
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans		
Caisse, Banques centrales, CCP	125 203					125 203	102 736
Créances sur établissement de crédit	14 219					14 219	29 704
Comptes ordinaires à vue	14 219					14 219	14 659
Prêts et comptes à terme*							15 045
Total	139 422					139 422	132 440

* Arrêt des prêts à terme auprès de la Banque Cantonale de Genève France en 2023

NOTE 3 - OPÉRATIONS SUR LA CLIENTÈLE

Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir

(en milliers d'euros)

	2023					Total	2022 Total
	inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans		
Autres concours	10 313	12 710	18 404	140 854	134 747	317 028	292 789
Crédits à la clientèle à court terme	8 292	10 540	13 600	1 097		33 529	14 136
Crédits à la clientèle à long terme	2 021	2 170	4 804	139 757	134 747	283 499	278 653
Comptes ordinaires débiteurs	5 309					5 309	5 828
Créances douteuses (voir note page suivante)	3 662	223	725	2 228	2 871	9 709	12 925
Créances rattachées	568	54	25	43	20	710	714
Autres concours	528	54	25	43	20	670	663
Comptes ordinaires débiteurs	40					40	51
Total	19 852	12 987	19 154	143 125	137 638	332 756	312 256

Malgré un contexte de hausse des taux, les encours de crédits octroyés continuent d'augmenter.

Dans le même temps, les créances douteuses baissent grâce à une politique d'octroi et de suivi toujours plus efficace.

La banque continue ainsi d'accompagner ses clients dans leurs projets personnels et professionnels, tout en réduisant ses risques.

Répartition des créances saines par type de clientèle

	2023	2022
Sociétés	79%	80%
Particuliers	21%	20%

Répartition des créances saines par type de taux

	2023	2022
Taux variable	13%	12%
Taux fixe	87%	88%

Concentration des risques (10 principaux encours sains)

(en milliers d'euros)

	Crédits et découverts utilisés	Crédits et découverts non utilisés	Risques bruts	Nantissement Espèces	Garantie PGE	Hypothèques reçues en garanties
1	11 068	-	11 068	2 070	-	13 900
2	9 312	1	9 314	-	-	8 724
3	7 981	-	7 981	-	-	8 026
4	6 503	-	6 503	-	-	6 500
5	2 922	3 482	6 404	-	-	2 280
6	6 128	-	6 128	-	-	823
7	4 002	2 000	6 002	4 000	-	-
8	5 972	-	5 972	-	-	5 250
9	5 090	115	5 205	-	-	-
10	5 166	18	5 183	-	-	5 179
Total	64 143	5 617	69 760	6 070	-	50 681

Restructuration des créances saines

Au 31 décembre 2023, l'encours des prêts (hors douteux et impayés) de 312 535 milliers d'euros comporte 4 prêts, d'un montant total de 7 696 milliers d'euros ayant fait l'objet d'une restructuration (prolongation du terme ou baisse de taux).

Créances douteuses (en milliers d'euros)	Montants bruts	Provisions	Montants nets	Montants bruts	Provisions	Montants nets
	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022
Créances douteuses compromises	2 492	1 861	631	3 149	1 978	1 171
Créances douteuses	9 627	549	9 078	12 080	326	11 754
Total	12 119	2 410	9 709	15 229	2 304	12 925

La Banque constate une baisse des créances douteuses en 2023 (-3,2 m€).

Concernant les créances douteuses compromises,

- BWF a passé en perte la créance sur le client Babbler (0,2 m€) qui était entièrement provisionnée.

- BWF a constaté le remboursement de 0,4 m€ sur ces créances.

Concernant les créances douteuses,

- BWF a constaté de nouvelles créances sur 7 clients pour 6 m€ d'encours bruts

- BWF a revu la catégorisation en créance saine pour 4 clients représentant 8,5 m€ d'encours bruts

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS

(en milliers d'euros)

	Valeurs brutes 01/01/2023	Acquisitions	Cessions/ Comptes à comptes	Valeurs brutes 31/12/2023	Amortissements/ Provisions pour dépréciation 01/01/2023	Dotations	Reprises	Amortissements/ Provisions pour dépréciation 31/12/2023	Valeurs comptables nettes 31/12/2023	Valeurs comptables nettes 31/12/2022
Immobilisations incorporelles										
Fonds de commerce*	1 562			1 562	-	83		83	1 479	1 562
Frais d'établissement	361			361	361			361	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	43	57	43	57	-			-	57	43
Autres immobilisations	2 722	72		2 794	1 754	336		2 090	704	968
Total	4 689	129	43	4 775	2 115	419	-	2 534	2 241	2 574
Immobilisations corporelles										
Équipements, mobiliers, installations	2 404	1 055	165	3 294	2 004	161	105	2 060	1 234	400
Total	2 404	1 055	165	3 294	2 004	161	105	2 060	1 234	400
Total	7 093	1 184	208	8 069	4 119	580	105	4 594	3 475	2 974

* Dépréciation du mali de fusion de 83 keuros lié au fonds commercial FSA Intermédiation, pour lequel la perte de valeur est avérée.

** Acquisitions d'immobilisations en lien avec le déménagement

NOTE 5 - AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Primes sur instruments conditionnels vendus	-	-
Comptes de règlement sur titres*	8 698	3 568
Débiteurs divers	6 436	5 895
Dépôts de garantie	1 426	1 005
État, créance sur impôt société différé	44	188
Divers	1 582	593
Débiteur douteux	45	45
Provision douteux	(45)	(45)
Biens immobiliers**	3 384	4 109
Comptes de régularisation	4 043	2 093
Valeurs à rejeter	29	94
Produits à recevoir***	2 279	956
Charges constatées d'avance	578	620
Divers	1 157	422
Total	19 177	11 556

* L'augmentation est liée au dénouement d'un titre T-Bills d'un montant de 5 m\$ pour compte propre

** Le stock de biens immobiliers a baissé en 2023 avec la vente de programmes commercialisés par Histoire et Patrimoine

*** L'augmentation des produits à recevoir en 2023 provient des commissions de surperformance sur l'activité de gestion sous mandat. En 2022, la banque n'avait pas constaté de commission de surperformance.

INFORMATIONS SUR LE PASSIF DU BILAN

NOTE 6 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir

(en milliers d'euros)

	2023				2022
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	Total
Dépôts, comptes ordinaires et autres dettes à vue	7 180				7 180
Dépôts et comptes ordinaires	7 180				7 180
Dépôts, comptes ordinaires et autres dettes à terme	22 620	300			22 920
Emprunt et compte à terme*	22 620	300			22 920
Dettes rattachées	15	5			20
à vue	15	5			-
Total	29 815	305			30 120

* La Banque a contracté un emprunt à terme de 35 millions de dollars US. Elle en a remboursé 10 millions au 31/12/2023. Elle prévoit de le rembourser en totalité en 2024.

NOTE 7 - OPÉRATIONS SUR LA CLIENTÈLE

Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir

(en milliers d'euros)

	2023				2022
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	Total
Comptes créditeurs de la clientèle	419 889	73 018	11 434	100	504 441
Comptes d'épargne à régime spécial	2 386				2 386
Comptes sur livret	324				324
Plan d'épargne actions	2 062				2 062
Autres dettes	417 503	73 018	11 434	100	502 055
À vue	403 515				403 515
Dépôts et comptes ordinaires**	403 515				403 515
À terme	13 988	73 018	11 434	100	98 540
Comptes à terme*	12 970	73 018	11 434	100	97 522
Créances rattachées	1 018				1 018
Dettes représentées par un titre					-
Titres négociables à court terme					-
Créances rattachées					-

* Le contexte de hausse des taux a eu pour conséquence de modifier la répartition entre dépôts à vue et dépôts à terme dans les livres de la banque.

** Correction de l'annexe pour l'année 2022

NOTE 8 - AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATIONS ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Primes sur instruments conditionnels vendus	1	2
Comptes de règlement sur titres	130	-
Créditeurs divers	5 094	5 511
Dépôt de garantie versé*	1 050	1 940
État - Impôt société exigible	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 287	931
Rente viagère à payer	728	848
Divers**	2 029	1 792
Comptes de régularisation	6 477	4 708
Charges à payer	3 691	3 179
Produits constatés d'avance	84	115
Compte ajustement sur instruments financiers à terme	67	69
Divers	2 635	1 345
Total	11 702	10 221

* Dépôt de garantie versé pour le swap par la contrepartie

** Dont fiducies sûretés en 2023 : 1 488 milliers d'euros (1 399 milliers d'euros en 2022)

NOTE 9 - ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves consolidées et autres	Report à nouveau	Résultats	Total
Capitaux propres au 31/12/2022 avant affectation	16 000	14 372	13 760	3 059	47 191
<i>Affectation du résultat 2022</i>			2 759	(3 059)	(300)
Capitaux propres au 31/12/2022 après affectation	16 000	14 372	16 519	-	46 891
Résultat 2023				1 961	1 961
Capitaux propres au 31/12/2023 avant affectation	16 000	14 372	16 519	1 961	48 852
<i>Affectation du résultat 2023</i>			1 513	(1 961)	(448)
Capitaux propres au 31/12/2023 après affectation	16 000	14 372	18 032	-	48 404

INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN

NOTE 10 - ENGAGEMENTS

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Engagements donnés		
Engagements de financement	25 598	26 224
<i>en faveur de la clientèle</i>	25 598	26 224
Engagements de garantie	5 657	6 398
<i>en faveur de la clientèle</i>	5 657	6 398
Engagements sur titres	7 785	2 905
<i>Titres à recevoir pour compte propre **</i>	7 785	2 905
Engagements reçus		
Engagements de financement	55 395	48 736
<i>reçus d'établissements de crédit***</i>	55 395	48 736
Engagements de garantie	3 726	4 306
<i>reçus d'établissements de crédit</i>	3 726 *	4 306

* dont garantie de l'État français, dans le cadre de l'octroi de prêt PGE suite à la « crise COVID-19 » de 3 322 milliers d'euros au 31 décembre 2023. 3 772 milliers d'euros au 31 décembre 2022

** engagement de la Banque d'achat de titres de placement

*** engagement de financement reçu de la Banque de France

Dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème, la Banque de France demande des garanties à ses contreparties en échange des liquidités qu'elle leur fournit : c'est ce qu'on appelle le « collatéral » de politique monétaire. Ce mécanisme s'apparente à une sûreté classique, comme pour un crédit immobilier assorti d'une hypothèque, qui permet au créancier de se rembourser en cas de défaillance de son débiteur. Ainsi, pour protéger son bilan, la Banque de France exige que ses contreparties remettent en garantie des actifs pour une valeur au moins équivalente à leur encours de refinancement. Ces actifs doivent se conformer à un cadre réglementaire défini au niveau de l'Eurosystème.

NOTE 11 - ENGAGEMENTS REÇUS DE LA CLIENTÈLE

Les hypothèques immobilières de premier rang reçues de la clientèle en garantie de leurs crédits et découverts s'élèvent, au 31 décembre 2023, à 261 238 milliers d'euros contre 260 349 milliers d'euros au 31 décembre 2022

Les autres garanties reçues de la clientèle en garantie de leurs crédits et découverts s'élèvent, au 31 décembre 2023, à 644 385 milliers d'euros contre 557 991 milliers d'euros au 31 décembre 2022

NOTE 12 - ENGAGEMENT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)

Les instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés tant organisés que de gré à gré sont exprimés en valeur notionnelle des contrats traités (qu'il s'agisse de contrats à terme fermes ou de contrats d'options) et en valeur nominale touchant les échanges de taux contrats traités.

Les valeurs exprimées en devises ont été converties en euros au cours du change retenu pour la clôture des comptes d'intérêt.

	2023				2022			
	Marchés organisés		Marchés de gré à gré		Marchés organisés		Marchés de gré à gré	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX								
Couverture globale								
Couverture globale								
Opérations d'échange de taux d'intérêt*								
Couverture affectée								
Couverture affectée								
Contrats conditionnels								
INSTRUMENTS FINANCIERS SUR ACTIONS								
Couverture affectée								
Couverture affectée								
Contrats conditionnels								

* Par convention, les swaps « achetés » sont les swaps pour lesquels la banque paie le taux fixe, les swaps « vendus » sont les swaps pour lesquels la banque reçoit le taux fixe.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX

durée restant à courir et valeur de marché (en milliers d'euros)

	2023					2022
	inf. à 3 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	Total
Achat sur marché de gré à gré						
Nominal	663	7 772	18 134	26 652	53 221	55 285
Valeur de marché		1	861	197	1 059	1 568
Vente sur marché de gré à gré						
Nominal			177	8 268	8 445	9 207
Valeur de marché			1	378	379	688

INFORMATION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE 13 - INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Produits des opérations		
* avec les établissements de crédit*	3 603	1 404
Produits sur prêts	3 603	1 404
* avec la clientèle**	10 490	7 983
Produits sur créances clientèle	10 489	7 982
Produits sur autres opérations	1	1
Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe**	2 835	402
Revenus sur titres de placement	2 423	213
Revenus sur titres d'investissement	412	189
Total	16 928	9 789

* Produits tirés des dépôts auprès de la Banque de France et d'autres établissements bancaires.

** Produits tirés des opérations de prêts aux clients.

*** Produits tirés des placements pour compte propre, principalement en titres d'état

NOTE 14 - INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Charges des opérations		
* avec les établissements de crédit	1 407	630
Charges sur emprunt	1 407	466
Charges sur instrument à terme		164
* avec la clientèle	4 505	115
Charges sur titres négociables émis		
Charges sur comptes à terme	1 494	102
Charges sur autres opérations**	3 011	13
Total	5 912	744

* Charges sur emprunt à terme auprès d'établissements bancaires

** En 2023, nouvelle convention avec Saga pour la rémunération des dépôts

NOTE 15 - COURTAGES ET COMMISSIONS

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Produits de courtages et commissions	15 170	13 684
Opérations sur titresM	7 819	4 237
Autres opérations	7 351	9 447
Charges de courtages et commissions	4 100	2 262
Opérations sur titres	562	226
Autres opérations	3 538	2 036
Résultat net sur commissions	11 070	11 422

* Intègre les commissions de surperformance pour 1,25 millions d'euros

NOTE 16 - PRODUITS ET CHARGES DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Titres de transaction	57	(116)
Opérations de change	32	143
Opérations sur instruments financiers	-	(5)
Total	89	22

NOTE 17 - PRODUITS ET CHARGES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Plus value sur titres de placement	165	276
(Dotations)/Reprises de provision	(274)	134
Total	(109)	410

NOTE 18 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Opérations immobilières	-	-
Charges refacturées	-	-
Prestations	324	172
Produits divers	330	475
Autres produits d'exploitation bancaire	654	647
Opérations immobilières	-	-
Charges diverses	130	53
Autres charges d'exploitation bancaire	130	53

NOTE 19 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Frais de personnel (note 21)	11 207	8 667
Autres frais administratifs *	7 860	8 007
Total	19 067	16 674

* Le montant global annuel des jetons de présence versé en 2023 au Conseil d'administration a été de 52 650 euros. En 2022 il s'élevait à 42 900 euros.

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes en 2023 et 2022 a été respectivement de 111 478 euros et 117 162 euros .

Il n'y a pas eu d'honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes ni en 2023, ni en 2022.

NOTE 20 - FRAIS DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Salaires	6 994	5 295
Intéressement	50	352
Participation	-	39
Charges sociales	3 165	2 381
Impôts, taxes et autres charges sur les rémunérations versées	998	600
Total	11 207	8 667

Le nombre moyen des salariés permanents employés au cours de l'exercice par les entreprises consolidées par intégration globale est de 88 personnes, contre 74.5 personnes sur l'exercice précédent.

NOTE 21 - COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

	2023	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	2022
Provision pour dépréciation					
Créances sur Clientèle (note 3)	2 410	1 022	(242)	(673)	2 303
Débiteurs divers (note 6)	45	-	-		45
Emplois divers (note 6)					
Total des provisions pour dépréciation	2 455	1 022	(242)	(673)	2 348
Provisions pour risques et charges					
Indemnités fin de carrière	299	122			177
Provision risque prud'homal	182			(10)	192
Provision risque litige clientèle	225	-	-		225
Provision pour charges	233	233			
Total des provisions pour risques et charges	939	355	-	(10)	594

NOTE 22 - RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Produits exceptionnels	111	-
Charges exceptionnelles	(318) *	(43)
Total	(206)	(43)

* En 2023, les charges exceptionnelles comprennent des dotations aux provisions pour risques et charges liées au déménagement (232 milliers d'euros).

NOTE 23 - IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

(en milliers d'euros)

	2023	2022
Charges des impôts courants de l'exercice	657	997
Charges des impôts exceptionnels de l'exercice	(51)	(11)
Charges/(Produits) de l'impôt sur les sociétés	606	986

* *
*



7-11, boulevard Haussmann 75009 Paris - France
Tél. : +33 (0) 1 47 70 90 80
secretariat@banquewormser.com - www.banquewormser.com
Banque Wormser Frères est le nom commercial de la Banque d'Escompte
S.A. au capital de 16 000 000 Euros - R.C. Paris B 562 102 913